



**RAPPORT NATIONAL SUR L'APPLICATION DE LA CONVENTION
DE RAMSAR SUR LES ZONES HUMIDES**

**Rapport national à soumettre à la 14^e Session de la
Conférence des Parties contractantes,
Wuhan, Chine, 2021**

L'objectif de ce formulaire Microsoft Word est d'aider les Parties contractantes à rassembler des données pour le Rapport national. Toutefois, les données rassemblées avec ce formulaire doivent être transférées au système de transmission des Rapports nationaux en ligne à l'adresse <https://reports.ramsar.org> ou par courriel, en format Word (nationalreports@ramsar.org) avant le 21 janvier 2021 pour soumission officielle du Rapport national. Si vous avez des questions ou des problèmes, veuillez contacter le Secrétariat Ramsar pour avis/conseil (nationalreports@ramsar.org).

Veillez noter que les Parties contractantes souhaitant soumettre des informations dans le système en ligne ou à l'aide de ce formulaire Word sur les Objectifs nationaux (Section 4 facultative) du Modèle de rapport national, doivent le faire avant le 24 janvier 2020.

Modèle de Rapport national (MRN) pour la COP14 de Ramsar

Introduction et généralités

1. Le Comité permanent, à sa 57^e Réunion, a approuvé le présent modèle de Rapport national (MRN) pour la COP14 qui devra être rempli par les Parties contractantes à la Convention de Ramsar, dans le cadre de leur obligation de faire rapport à la 14^e Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention.
2. Le Secrétariat a décidé de publier le MRN en 2019 pour aider les Parties contractantes à s'organiser et se préparer à remplir le rapport. Les objectifs nationaux devront être soumis le 24 janvier 2020 et le délai de soumission des Rapports nationaux est fixé au 21 janvier 2021 (les dates définitives seront actualisées dès que les dates de la COP14 seront arrêtées).
3. Le MRN pour la COP14 suit de près le modèle utilisé pour la COP13 pour maintenir la continuité dans les rapports et permettre l'analyse des progrès d'application en veillant à ce que les indicateurs (sous forme de questions) soient aussi compatibles que possible avec ceux des MRN précédents (et en particulier, celui de la COP13). Il est, en outre, structuré selon les buts et stratégies du Plan stratégique Ramsar 2016-2024 adopté à la COP12, dans la Résolution XII.2.
4. Le MRN pour la COP14 compte 90 indicateurs (questions). La Section 4 est une annexe facultative qui vise en outre à faciliter la tâche de préparation des objectifs nationaux et actions de chaque Partie contractante, en vue de l'application de chaque objectif du Plan stratégique 2016-2024, conformément à la Résolution XII.2.
5. Comme les MRN précédents, le MRN pour la COP14 comporte une section facultative (Section 5) qui permet aux Parties contractantes de fournir des informations supplémentaires sur les indicateurs relatifs à chaque zone humide d'importance internationale (Site Ramsar) se trouvant sur leur territoire.
6. À noter que pour les besoins de ce Rapport national à la Convention de Ramsar, le terme « zone humide » recouvre la définition donnée dans le texte de la Convention, à savoir toutes les zones humides continentales (y compris les lacs et les rivières), toutes les zones humides côtières proches de rivages (y compris les marais sous influence de la marée, les mangroves et les récifs coralliens) et les zones humides artificielles (par exemple, les rizières et les retenues), même si la définition nationale de « zone humide » diffère de celle que les Parties contractantes à la Convention ont adoptée.

Les Rapports nationaux à la Conférence des Parties contractantes : but et utilité

7. Les Rapports nationaux rédigés par les Parties contractantes sont des documents officiels de la Convention et sont mis à la disposition du public sur le site web de la Convention.
8. Les Rapports nationaux ont sept buts principaux :
 - i) fournir des données et des informations décrivant comment et dans quelle mesure la Convention est appliquée ;
 - ii) fournir des outils aux pays pour leur planification nationale ;
 - iii) acquérir de l'expérience/tirer des leçons pour aider les Parties à préparer leur action future ;

- iv) déterminer les questions émergentes et les difficultés d'application rencontrées par les Parties, qui pourraient nécessiter une plus grande attention de la Conférence des Parties ;
 - v) donner aux Parties le moyen de rendre compte de leurs obligations au titre de la Convention ;
 - vi) donner à chaque Partie un outil lui permettant d'évaluer et de surveiller ses progrès dans l'application de la Convention, ainsi que de préparer ses priorités futures ;
 - vii) donner l'occasion aux Parties de faire connaître leurs réalisations durant la période triennale.
9. Les données et l'information fournies par les Parties dans leurs Rapports nationaux ont un autre but important : plusieurs des indicateurs d'application, contenus dans les rapports nationaux, sont des sources d'information essentielles pour l'analyse et l'évaluation des « indicateurs écologiques d'efficacité dans l'application de la Convention, axés sur les résultats ».
10. Pour faciliter l'analyse et l'utilisation ultérieure des données et de l'information fournies par les Parties contractantes dans leurs Rapports nationaux, le Secrétariat Ramsar conserve dans une base de données toute l'information qu'il a reçue et vérifiée. Comme pour la COP13, les rapports à la COP14 seront intégrés dans un système de transmission des rapports nationaux en ligne.
11. Les Rapports nationaux de la Convention sont utiles à plus d'un titre, notamment :
- i) ils donnent la possibilité de compiler et d'analyser l'information que les Parties peuvent utiliser à l'appui de leur plans et programmes nationaux ;
 - ii) ils servent de base aux rapports que le Secrétariat présente aux Parties, à chaque session de la Conférence des Parties, sur l'application de la Convention aux niveaux mondial, national et régional et sur les progrès d'application de la Convention, sous forme de documents d'information tels que :
 - le Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Convention au niveau mondial ; et
 - le Rapport du Secrétaire général, conformément à l'article 8.2 b, c et d concernant la Liste des zones humides d'importance internationale ;
 - iii) ils fournissent des informations sur des points d'application spécifiques en appui aux avis et aux décisions des Parties, lors de la COP ;
 - iv) ils sont la source des évaluations temporelles des progrès accomplis concernant des aspects particuliers de l'application de la Convention incluses dans d'autres produits de la Convention. On peut citer, par exemple, le résumé des progrès depuis la COP3 (Regina, 1997) en matière d'élaboration de Politiques nationales pour les zones humides qui figure dans le tableau 1 du Manuel Ramsar 2 pour l'utilisation rationnelle (4^e édition, 2010) ;
 - v) ils sont source d'informations permettant de faire rapport à la Convention sur la diversité biologique (CDB) sur l'application, au niveau national, du Plan de travail conjoint Ramsar/CDB et sur le rôle de chef de file de la Convention de Ramsar en matière d'application de la CDB aux zones humides. En particulier, le Secrétariat Ramsar et le GEST ont largement utilisé les indicateurs du MRN pour la COP10 en 2009 pour préparer des contributions à l'examen approfondi de la mise en œuvre du Programme de travail de la CDB sur la diversité biologique des écosystèmes d'eaux intérieures, qui a été examiné à la

quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) et à la COP 10 de la CDB en 2010 (voir UNEP/CBD/SBSTTA/14/3). C'est une utilisation semblable des indicateurs du MRN pour la COP13 que l'on prévoit pour le cadre pour la diversité biologique mondiale après 2020 de la CDB.

Structure du modèle de Rapport national pour la COP14

12. Le modèle de Rapport national (MRN) pour la COP14 comporte cinq sections:

La Section 1 contient l'information institutionnelle sur l'Autorité administrative et les correspondants nationaux pour l'application de la Convention au niveau national.

La Section 2 se présente sous forme de « texte libre »: dans cette section, les Parties peuvent résumer leurs progrès d'application au niveau national et proposer des recommandations pour l'avenir.

La Section 3 propose aussi 90 indicateurs (sous forme de questions), regroupés dans chaque But et Objectif du Plan stratégique 2016-2024 pour l'application de la Convention, avec une section facultative de « texte libre » sous chaque indicateur dans laquelle la Partie contractante peut, si elle le souhaite, ajouter d'autres informations sur l'application de cette activité au plan national.

La Section 4 fournit une annexe facultative qui permet aux Parties contractantes ayant élaboré des objectifs nationaux de fournir des informations sur les objectifs et actions, en vue de l'application de chacun des Objectifs du Plan stratégique 2016-2024.

Conformément à la Résolution XII.2, qui encourage les Parties contractantes « à établir et soumettre au Secrétariat, d'ici à décembre 2016 ou avant, et en fonction de leurs priorités, capacités et ressources nationales, leurs propres objectifs nationaux et régionaux, quantifiables et assortis de délais précis, en s'inspirant des objectifs établis dans le Plan stratégique », toutes les Parties sont encouragées à envisager d'utiliser cet outil de planification nationale exhaustif dès que possible pour définir les domaines de plus haute priorité et les objectifs et actions pertinents au niveau national pour chacun d'entre eux.

La planification des objectifs nationaux propose, pour chacun d'entre eux, la possibilité d'indiquer la *priorité nationale* pour ce domaine d'activité ainsi que les *ressources disponibles, ou qui pourraient être mises à disposition durant la période triennale*, pour l'application. En outre, des champs spécifiques sont prévus pour que l'on puisse indiquer les *objectifs nationaux* applicables d'ici à 2021 et les *activités nationales prévues* pour atteindre ces objectifs.

Le Plan stratégique Ramsar 2016-2024 met en évidence les synergies entre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité de la CDB et les Objectifs de Ramsar, de sorte que le MRN donne la possibilité aux Parties contractantes d'indiquer, s'il y a lieu, comment les mesures prises pour appliquer la Convention de Ramsar contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi, conformément au paragraphe 51 de la Résolution XII.3.

La Section 5 est une annexe facultative qui permet aux Parties contractantes qu'elle souhaite fournir des informations supplémentaires pour une ou toutes leurs zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar).

Comment remplir et soumettre le modèle de Rapport national pour la COP14

Important – lire cette section avant de commencer à remplir le modèle de Rapport national

13. Toutes les sections du MRN pour la COP14 doivent être remplies dans l'une des langues officielles de la Convention (français, anglais, espagnol).
14. Le délai de soumission du MRN dûment rempli est fixé au 21 janvier **2021**. Après cette date, il ne sera plus possible d'ajouter des informations contenues dans les Rapports nationaux dans l'analyse et le rapport à la COP14 sur l'application de la Convention.
15. Le délai de soumission des objectifs nationaux est fixé au 24 janvier 2020.
16. Tous les champs à fond jaune clair remplis.

Les champs à fond vert clair sont des champs de « texte libre » où la Partie contractante peut, si elle le souhaite, apporter des informations supplémentaires. Bien qu'il soit facultatif d'inscrire des informations dans ces champs, les Parties contractantes sont invitées à le faire chaque fois que c'est possible et pertinent. En effet, cela nous aide à mieux comprendre les progrès et les activités des Parties et à préparer, pour la COP, les rapports les plus exacts sur l'application au niveau mondial et régional.

17. Pour aider les Parties à se reporter aux données pertinentes qu'elles ont fournies dans leur Rapport national à la COP13, pour chaque indicateur approprié, référence est faite à l'indicateur/aux indicateurs équivalent(s) dans le MRN pour la COP13 ou les MRN précédents, sous la forme suivante : {x.x.x}
18. Pour le suivi et chaque fois que nécessaire, une référence est aussi fournie au domaine de résultat clé pertinent (DRC) pour faire le lien avec l'application du Plan stratégique 2009-2015 par les Parties contractantes.
19. Seuls les Objectifs du Plan stratégique 2016-2024 que les Parties doivent appliquer sont inclus dans le modèle de Rapport national ; les Objectifs du Plan stratégique qui ne s'adressent pas directement aux Parties sont omis dans le modèle de Rapport national car on peut trouver cette information dans la Base de données sur les Sites Ramsar ou dans le Plan de travail du Groupe d'évaluation scientifique et technique (par exemple, Objectifs 6 et 14).
20. Le modèle est créé en Microsoft Word pour le recueil des données. Vous pourrez saisir les réponses et l'information dans les champs jaunes ou verts.

Pour chaque indicateur (question) de la Section 3, une légende des options de réponse est fournie. Ces réponses varient pour chaque indicateur, selon la question, mais sont généralement présentées sous forme de : 'A - Oui', 'B - Non', 'C – Partiellement', 'D – En progrès'. Cette forme permet les comparaisons statistiques entre les réponses. Veuillez indiquer la lettre qui convient (A, B, etc.) dans le champ jaune.

Pour chaque indicateur (question), vous ne pouvez choisir qu'une seule réponse. Si vous souhaitez fournir d'autres informations ou des précisions, faites-le dans les champs verts placés en dessous de l'indicateur pertinent. Veuillez être aussi bref que possible (**maximum 500 mots** pour chaque champ de « texte libre »).

21. À la Section 4 (facultative), pour chaque objectif, la section de planification des objectifs nationaux se présente comme suit (exemple de l'Objectif 8 sur l'inventaire) :

Planification des objectifs nationaux

Priorité :	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	<i>[Exemple de texte]</i> Avoir un inventaire complet de toutes les zones humides avant 2021
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	<i>[Exemple de texte]</i> Mettre à jour l'inventaire existant afin de couvrir l'ensemble du territoire national et intégrer l'information pertinente sur les zones humides, y compris l'information numérique, si possible
Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	<i>[Exemple de texte]</i> Un inventaire exhaustif de toutes les zones humides
Note : ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021	

L'intervention ne doit se faire que dans les champs à fond jaune. En ce qui concerne **PRIORITÉ** et **RESSOURCES**, les réponses codées sont données dans la partie droite du tableau (toujours en *italique*). La réponse choisie doit être saisie dans le champ jaune, à gauche des options codées. **OBJECTIFS** et **ACTIVITÉS PRÉVUES** sont des champs de texte ; dans ce cas, les Parties contractantes sont invitées à donner plus d'informations précises, dans les champs respectifs, sur leurs objectifs nationaux en vue de l'application de la Convention avant 2021 et les activités nationales prévues pour atteindre ces objectifs.

Veillez noter qu'UNE seule option codée – celle qui représente le mieux la situation de la Partie contractante – doit être choisie. Les blancs qui seront laissés seront codés comme « Pas de réponse » dans la base de données sur les Rapports nationaux à la COP14.

22. Pour bien faire, le MRN devrait être rempli par le principal compilateur, en consultation avec ses collègues compétents et d'autres personnes du gouvernement et, au besoin, avec des ONG et autres acteurs qui pourraient avoir des connaissances plus approfondies de certains aspects de l'application globale de la Convention par la Partie en question. Le principal compilateur peut enregistrer le document à n'importe quel moment et y revenir pour poursuivre ou pour modifier les réponses. Les compilateurs devraient se référer au Rapport national soumis à la COP13 pour veiller à la continuité et à la cohérence des informations fournies. Dans le système en ligne, il y a une option permettant des consultations avec d'autres personnes.

23. Après chaque session, **rappelez-vous d'enregistrer le document**. Une structure recommandée pour l'identité du document est : COP14NRF [Pays] [date], par exemple : COP14NRFSpain13January2021.doc.
24. Lorsque le MRN est rempli à l'aide de la version Word (hors-ligne), veuillez saisir les données dans le système en ligne de transmission des Rapports nationaux à ce lien : <https://reports.ramsar.org> ou l'envoyer par courriel (nationalreports@ramsar.org) avant le 21 janvier 2021. Si vous avez des questions ou des problèmes, veuillez contacter le Secrétariat Ramsar pour avis/conseil (nationalreports@ramsar.org).
25. Le MRN rempli **doit être accompagné d'une lettre pouvant être téléchargée dans le système en ligne, ou envoyé par courriel (nationalreports@ramsar.org) au nom du Chef de l'Autorité administrative, confirmant qu'il s'agit de la soumission officielle, par la Partie contractante, de son rapport national à la COP14.**

Si vous avez des questions ou des problèmes, veuillez contacter le Secrétariat Ramsar pour avis/conseil (nationalreports@ramsar.org).

Rapport national à la COP14 de Ramsar

Section 1 : Information institutionnelle

Note importante : Le Secrétariat Ramsar considère que les réponses données ci-dessous constituent la liste définitive de vos correspondants. Ces réponses serviront à mettre à jour les données dont le Secrétariat dispose actuellement sur vos correspondants, à consulter à l'adresse : <https://www.ramsar.org/fr/search?f%5B0%5D=type%3Aperson#search-contacts>.

Nom de la Partie contractante:

Autorité administrative Ramsar désignée

Nom de l'Autorité administrative:	Direction Générale du Développement Durable
Chef de l'Autorité administrative - nom et titre :	MPASSI MOUMPASSI Roch Germain Directeur Général du Développement Durable
Adresse postale :	Avenue Amilcal Cabral (Tour Nabemba)
Tél./Télec.:	(00242) 069553622/055313382
Courriel:	mrochgermain@yahoo.fr

Correspondant national désigné pour les affaires de la Convention

Nom et titre :	OKEMBA APENDI Paule Patricia Correspondante Nationale de la République du Congo
Adresse postale :	117 Avenue Lenine Mougali
Tél./Télec.:	(+242)069757189/044838556
Courriel:	patriciaokemba22@gmail.com

Correspondant national désigné pour les affaires du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST)

Nom et titre:	AKENZE née OGNIMBA Roseline Blanche Directrice des Ressources Halieutiques et de l'Aménagement des pêcheries
Nom de l'organisation :	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
Adresse postale :	29, rue du 5 Février Poto-Poto.
Tél./Télec.:	(+242) 065469542/057645555
Courriel :	ogroseline@gmail.com

Correspondant national gouvernemental désigné concernant le Programme de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP)

Nom et titre :	
Nom de l'organisation :	
Adresse postale :	
Tél./Télec.:	
Courriel :	

Correspondant national non gouvernemental désigné concernant le Programme de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP)

Nom et titre :

Nom de l'organisation :

Adresse postale :

Tél./Télec.:

Courriel:

Section 2 : Résumé général sur les progrès et les difficultés d'application de la Convention

Dans votre pays, au cours de la période triennale écoulée (c'est-à-dire depuis le rapport à la COP13) :

A. Quels ont été les cinq plus grandes réussites en matière d'application de la Convention ?

- 1) Prise en compte dans le code forestier des mangroves comme étant un écosystème particulier et fragile des zones humides ;
- 2) Signature d'un Accord de Lutte Anti-braconnage entre la République du Congo et la République Démocratique du Congo pour le Complexe Transfrontalier du Lac Télé-Lac Tumba ;
- 3) Signature des Accords pour la protection de la Biodiversité dans le Paysage Lac Télé-Lac Tumba ;
- 4) Mise en Œuvre du Projet Grandland pour la sauvegarde des écosystèmes forestiers et fauniques autour des Sites Ramsar et Aires Protégées ;
- 5) Signature du Mémorandum d'entente entre le Ministère de l'Environnement et des Forêts de la République d'Indonésie et le Ministère du Tourisme et de l'Environnement de la République du Congo sur la Coopération relative à la gestion durable des Tourbières.

B. Quelles ont été les cinq plus grandes difficultés d'application de la Convention ?

- 1) La pandémie de COVID-19 a constitué un grand handicap à la mise en œuvre de bon nombre de Projets en lien avec les zones humides ;
- 2) Le manque de subvention du budget de l'Etat et extérieur ;
- 3) Le manque de plan de gestion des sites Ramsar ;
- 4) Insuffisance du personnel qualifié en matière de ressources en eau des zones humides ;
- 5) Le manque de programmes nationaux à l'endroit des populations riveraines pour une gestion rationnelle des ressources en eaux des zones humides.

C. Quelles sont les cinq priorités futures pour l'application de la Convention ?

- 1) Mise à jour des (8) Sites Ramsar ;
- 2) Désignation de deux Sites Ramsar, l'un dans une Aire Marine Protégée comme habitat des tortues et l'autre dans les mangroves comme habitat d'oiseaux aigrettes ;
- 3) Elaboration des plans de gestion des Sites Ramsar ;
- 4) Vulgarisation du Plan Stratégique Ramsar 2016-2024 ;
- 5) Renforcement des Capacités des gestionnaires des zones humides.

D. Avez-vous (AA) des recommandations à faire concernant les priorités d'application et les besoins d'assistance en la matière de la part du Secrétariat Ramsar ?

- › Que l'aide qu'apporte le Secrétariat Ramsar en matière d'application serve particulièrement (1) aux projets de gestion durable et la restauration des zones humides dégradées (2) au renforcement des capacités des comités environnementaux et des populations riveraines dans des zones humides (3) pour l'élaboration des plans de gestion opérationnelle et efficace

- E. Avez-vous (AA) des recommandations à faire sur l'aide qu'apportent les Organisations internationales partenaires (OIP) de la Convention en matière d'application ? (y compris les partenariats en cours et à développer)

L'aide des OIP devra servir à la conservation de la biodiversité et la préservation des ressources naturelles dont l'intérêt est partagé par tous (l'eau, l'air, la terre, faune et flore). Cette aide pourra également servir au renforcement des capacités des gestionnaires des zones humides.

- F. Comment faire pour mieux lier l'application de la Convention de Ramsar au niveau national à celle d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME), en particulier ceux du « groupe de la biodiversité » [Convention sur la diversité biologique (CDB), Convention sur les espèces migratrices (CMS), Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), Convention du patrimoine mondial, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) et Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)] ?

› Mettre en place un mécanisme national de synergie efficace, adaptative et durable entre ces différents partenaires sur le terrain. Les uns et les autres devraient participer aux conférences des parties contractantes sœurs pour un meilleur échange d'informations. Car, jusqu'ici cette synergie ne se situe qu'au niveau des différents secrétariats des conventions y compris les points focaux .

- G. Comment la Convention de Ramsar est-elle liée avec les politiques/stratégies relatives à l'eau et autres stratégies dans le pays (par exemple, développement durable, énergie, industries extractives, réduction de la pauvreté, assainissement, sécurité alimentaire, biodiversité) et comment cela pourrait-il être amélioré ?

Toutes ces politiques dans des pays membres devraient être élaborées avec la pleine participation de la Convention de Ramsar et transmis au Secrétariat de la Convention de Ramsar pour connaissance et éventuelle prise en compte.

- H. Conformément au paragraphe 21 de la Résolution XIII.18, *L'égalité entre les sexes dans le contexte des zones humides*, veuillez décrire brièvement l'équilibre entre les hommes et les femmes qui participent aux décisions, programmes et travaux de recherche relatifs aux zones humides.

Faible implication des femmes sur la gestion durable des écosystèmes fragiles .

- I. Avez-vous (AA) d'autres commentaires généraux à faire sur l'application de la Convention ?

Le Congo n'a pas encore une connaissance approfondie sur la gestion des tourbières, nous sollicitons un appui technique de la part de la Convention de Ramsar sur cette problématique. Les gestionnaires des zones humides en général ont besoin d'un renforcement plus poussé de leurs capacités étant donné que ces milieux vulnérables renferment beaucoup d'atouts écologiques d'où l'intérêt de leur conservation en vue d'une gestion durable.

- J. Veuillez faire la liste des organisations consultées ou ayant contribué aux informations fournies dans ce rapport :

› ONGs internationales (WCS, WWF, WRI, GIRE), COMIFAC, ONGS locales, Direction Générale de l'Economie Forestière, Direction Générale de l'Environnement, Direction Générale des Eaux, Direction Générale du Développement Durable, Direction Générale de la Promotion de la Femme Ministères en charge de l'Agriculture, Elevage et la Pêche, Hydraulique, Transports, Plan et Aménagement du Territoire, des Projet mangroves, paysage Lac Télé-Lac Tumba (LTLT), Réserve Communautaire du Lac Télé, les trois Conventions de Rio (sur la Diversité Biologique, Désertification et Changement Climatique), la Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha(CICOS), la Société Civile et les Associations pour la Conservation de la Nature de la Likouala (ACNL).

Section 3 : Indicateurs (questions) et autre information sur l'application

But 1 : S'attaquer aux moteurs de la perte et de la dégradation des zones humides

[Référence : Objectifs de développement durable 1, 2, 6, 8, 11, 13, 14, 15]

Objectif 1. Les avantages des zones humides figurent dans les politiques / stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche aux niveaux national et local.

[Référence : Objectif d'Aichi 2]

1.1	La conservation des zones humides et l'identification des avantages des zones humides ont-ils été intégrés dans les approches durables des stratégies et processus de planification nationaux suivants: {1.3.2} {1.3.3} DRC 1.3.i	
		A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent
a)	Politique ou stratégie nationale de gestion des zones humides :	A
b)	Stratégies d'élimination de la pauvreté :	A
c)	Plans de gestion des ressources en eau et d'économie d'eau :	A
d)	Plans de gestion des ressources côtières et marines :	D
e)	Plan de gestion intégrée de la zone côtière :	A
f)	Programmes nationaux pour les forêts :	A
g)	Politiques ou mesures nationales pour l'agriculture :	C
h)	Stratégie et Plans d'action nationaux pour la biodiversité rédigés dans le cadre de la CDB :	A
i)	Politiques nationales pour l'énergie et l'exploitation minière :	A
j)	Politiques nationales pour le tourisme :	A
k)	Politiques nationales pour le développement urbain :	A
l)	Politiques nationales pour les infrastructures :	A
m)	Politiques nationales pour l'industrie :	A
n)	Politiques nationales pour l'aquaculture et les pêches {1.3.3} DRC 1.3.i :	A
o)	Plans d'action nationaux (PAN) pour la gestion et la lutte contre la pollution :	A
p)	Politiques nationales pour la gestion des eaux usées et la qualité de l'eau :	C
1.1	Information supplémentaire :	

Objectif 2. L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière.

[Référence : Objectifs d'Aichi 7 et 8], [Référence : Objectifs de développement durable 6, Cible 6.3.1]

2.1	La quantité et la qualité de l'eau disponible pour, et requise par, les zones humides ont-elles été évaluées pour soutenir l'application des Lignes directrices pour l'attribution et la gestion de l'eau en vue du maintien des fonctions écologiques des zones humides (Résolution VIII.1, VIII.2) ? 1.24.	A
		A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu

2.1 Information supplémentaire :

2.2 Des évaluations des flux environnementaux ont-elles été réalisées du point de vue de l'atténuation des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides ? (Action r3.4.iv)

C

A=Oui; B=Non;
C=Partiellement;
D=Prévu

2.2 Information supplémentaire :

2.3 Quelles initiatives, le cas échéant, ont été prises pour améliorer la durabilité de l'utilisation de l'eau (ou de l'attribution des ressources en eau) dans le contexte des besoins des écosystèmes dans les principaux bassins fluviaux (Résolution VIII.1 et XII.12) ? (Action 3.4.6)

C

A=Oui; B=Non;
C=Partiellement;
D=Prévu;
O=Inchangé;
X=Inconnu

2.3 Information supplémentaire :

2.4 Des projets qui encouragent et démontrent les bonnes pratiques en matière d'attribution et de gestion de l'eau pour le maintien des fonctions écologiques des zones humides ont-ils été élaborés ? (Action r3.4.ix.)

A

A=Oui; B=Non;
C=Partiellement;
D=Prévu;

2.4 Information supplémentaire : Projet IKI (l'Initiative Allemande sur le Climat, un Projet d'Aménagement durable des Tourbières d'Afrique Centrale)

2.5 Pourcentage de ménages raccordés au réseau d'égouts ?
ODD 6 Cible 6.3.1

3%

2.5 Information supplémentaire :

2.6 Quel est le taux de couverture des réseaux d'eaux usées dans le pays ?
ODD 6 Cible 6.3.1.

2

E=# pour cent;
F=Inférieur à # pour cent;
G=Supérieur à # pour cent;
X=Inconnu;
Y=Non pertinent

2.6 Information supplémentaire :

2.7 Quel est le pourcentage d'utilisateurs de fosses septiques/toilettes sèches, si ces notions sont applicables dans votre pays ?
ODD 6 Cible 6.3.1.

F à 30%

E=# pour cent;
F=Inférieur à # pour cent;
G=Supérieur à # pour cent;
X=Inconnu; Y=Non pertinent

2.7 Information supplémentaire:

<p>2.8 Le pays utilise-t-il des zones humides/étangs construits comme technologie de traitement des eaux usées ? ODD 6 Cible 6.3.1.</p>	<p style="text-align: center;">B</p> <p>A=Oui, B=Non; C=Partiellement, D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent</p>
<p>2.8 Information supplémentaire:</p>	
<p>2.9 Nombre d'installations de traitement des eaux usées (ou volume traité) au niveau national ? ODD 6 Cible 6.3.1.</p>	<p style="text-align: center;">F à 2%</p> <p>E=# installations; F=Inférieur à #; G=Supérieur à #; X=Inconnu; Y=Non pertinent</p>
<p>2.9 Information supplémentaire:</p>	
<p>2.10 Quel est l'état de marche des installations de traitement des eaux usées ? Si cela s'applique à votre pays ODD 6 Cible 6.3.1.</p>	<p style="text-align: center;">C</p> <p>A=Bon; B=Ne fonctionne pas; C=Fonctionne; Q=Obsolète; X=Inconnu; Y=Non pertinent</p>
<p>2.10 Information supplémentaire:</p>	
<p>2.11 Quel est le pourcentage de technologie de traitement décentralisé des eaux usées, y compris les zones humides/étangs construits ? ODD 6 Cible 6.3.1.</p>	<p style="text-align: center;">X</p> <p>A=Bon; B=Ne fonctionne pas; C=Fonctionne; Q=Obsolète; X=Inconnu; Y=Non pertinent</p>
<p>2.11 Information supplémentaire:</p>	
<p>2.12 Nombre de systèmes de réutilisation des eaux usées (ou volume réutilisé) et but ? ODD 6 Cible 6.3.1.</p>	<p style="text-align: center;">#</p>
<p>2.12 Information supplémentaire: Le Congo ne pratique pas le recyclage des eaux usées.</p>	
<p>2.13 Quelle est la finalité du système de réutilisation des eaux usées ? Si cela s'applique à votre pays ODD 6 Cible 6.3.1.</p>	<p style="text-align: center;">x</p> <p>R=Agriculture; S=Paysage; T=Industriel; U=Eau potable; X=Inconnu; Y=Non pertinent</p>

2.13 Information supplémentaire: Veuillez préciser si le système de réutilisation des eaux usées est gratuit ou payant, et ajouter tout autre renseignement pertinent.

2.14 Votre pays utilise-t-il un système de traitement des eaux usées avec des zones humides comme filtre naturel tout en préservant l'écosystème de ces zones humides ?

B

A=Oui; B=Non;
X=Inconnu;

2.14 Information supplémentaire: Si oui, veuillez fournir un exemple.

Objectif 3. Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides. {1.10}

[Référence : Objectifs d'Aichi 3, 4, 7 et 8]

3.1 Le secteur privé est-il encouragé à appliquer les principes et orientations Ramsar sur l'utilisation rationnelle (Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides) dans ses activités et investissements concernant les zones humides ? {1.10.1} DRC 1.10.i

A

A=Oui; B=Non;
C=Partiellement;
D=Prévu

3.1 Information supplémentaire :

3.2 Le secteur privé a-t-il entrepris des activités ou des actions pour la conservation, l'utilisation rationnelle et la gestion ? {1.10.2} DRC 1.10.ii :

A=Oui; B=Non;
C=Partiellement;D=P
révu;
X=Inconnu;Y=Non
pertinent

a) des Sites Ramsar

b) des zones humides en général

a) A
b) A

3.2 Information supplémentaire :

3.3 A-t-on appliqué des mesures d'incitation qui encouragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.11.1} DRC 1.11.i

A

A=Oui; B=Non;
C=Partiellement;D=Prévu

3.3 Information supplémentaire : Dans le cadre du projet Grandland pour la sauvegarde des écosystèmes forestiers et fauniques autour des Sites Ramsar et Aires Protégées.

3.4 Des mesures ont-elles été prises pour éliminer les incitations perverses qui découragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.11.2} DRC 1.11.i

B

A=Oui; B=Non;
D=Prévu; Z=Non
applicable

3.4 Information supplémentaire :

Objectif 4. Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées et éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.

[Référence : Objectif d'Aichi 9]

4.1 Le pays a-t-il un inventaire national des espèces exotiques envahissantes qui ont ou pourraient avoir des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides ? {1.9.1} DRC 1.9.i	<p style="text-align: center;">A</p> <p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu</p>
4.1 Information supplémentaire : La publication de Gilbert MBATI sur la lutte biologique contre les espèces envahissantes.	
4.2 Des politiques ou lignes directrices nationales sur le contrôle et la gestion des espèces envahissantes ont-elles été établies ou révisées pour les zones humides ? {1.9.2} DRC 1.9.iii	<p style="text-align: center;">A</p> <p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu</p>
4.2 Information supplémentaire :	
4.3 Votre pays a-t-il, par des mesures de gestion, réussi à contrôler des espèces envahissantes présentant un risque élevé pour les écosystèmes de zones humides ?	<p>A=Oui; B=Non; X=Inconnu</p>
4.3 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez fournir des exemples, y compris les noms des espèces et les mesures de gestion appliquées avec succès) : Jacinthe d'eau (Neochetina briichi et Neochetina eichhorniae) ; Fougère d'eau (Cyrtobagous salviniae) et Laitue d'eau (Neohydronomus afinis) avec comme mesures, la lutte biologique à travers sp.	
4.4 Y a-t-il des espèces envahissantes présentant un risque élevé pour les écosystèmes de zones humides qui ont été contrôlées avec succès par des mesures de gestion ?	<p>A=Oui; B=Non; X=Inconnu</p>
4.4 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez fournir des exemples, y compris les noms des espèces et les mesures de gestion appliquées avec succès) : Jacinthe d'eau (Neochetina briichi et Neochetina eichhorniae) ; Fougère d'eau (Cyrtobagous salviniae) et Laitue d'eau (Neohydronomus afinis) avec comme mesures, la lutte biologique à travers sp.	
4.5 L'efficacité des programmes de contrôle des espèces exotiques envahissantes dans les zones humides a-t-elle été évaluée ?	<p style="text-align: center;">C</p> <p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu;X=Inconnu;Y=Non pertinent</p>
4.5 Information supplémentaire :	

But 2 : Conserver et gérer efficacement le réseau de Sites Ramsar

[Référence : Objectifs de développement durable 6, 11, 13, 14, 15]

Objectif 5. Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée. {2.1.}

[Référence : Objectifs d'Aichi6, 11 et 12]

5.1 Une stratégie et des priorités nationales ont-elles été établies pour continuer d'inscrire des Sites Ramsar en utilisant le <i>Cadre stratégique pour orienter l'évolution de la Liste de Ramsar</i> ? {2.1.1} DRC 2.1.i	A A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
5.1 Information supplémentaire :	
5.2 Le Service d'information sur les Sites Ramsar et ses outils ont-ils été utilisés pour l'identification nationale d'autres Sites Ramsar à inscrire ? {2.2.1} DRC 2.2.ii	A A=Oui; B=Non; D=Prévu
5.2 Information supplémentaire :	
5.3 Combien de Sites Ramsar ont un plan de gestion officiel? {2.4.1}DRC 2.4.i	2 E=# de sites; F=Inférieur à# sites; G=Supérieur à# sites; X=Inconnu; Y=Non pertinent
5.4 Pour combien de Sites Ramsar ayant un plan de gestion officiel, ce plan est-il appliqué ? {2.4.2} DRC 2.4.i	2 E=# de sites; F=Inférieur à# sites; G=Supérieur à # sites;X=Inconnu; Y=Non pertinent
5.5 Pour combien de Sites Ramsar n'ayant pas de plan de gestion officiel, une gestion efficace est-elle en train d'être mise en œuvre par d'autres moyens pertinents, par exemple par des mesures en vigueur de gestion appropriée des zones humides ? {2.4.3} DRC 2.4.i	G 12 E=# de sites;F=Inférieur à# sites; G=Supérieur à# sites;X=Inconnu; Y=Non pertinent
5.3 – 5.5 Information supplémentaire : Deux (2) Sites Ramsar (Conkouati et Bas Kouilou) ont bénéficié de l'Etude Diagnostique du projet Gestion Durable des Ecosystèmes de Mangroves. Deux plans simples de gestion de ces sites ont aussi été élaborés sur le financement du FEM	

5.6 L'efficacité de la gestion a-t-elle été évaluée dans tous les Sites Ramsar (c'est-à-dire des sites ayant soit un plan de gestion officiel, soit une gestion assurée par d'autres moyens pertinents, le cas échéant, par exemple d'autres mesures prises pour une gestion appropriée des zones humides) ? {1.6.2} DRC 1.6.ii	C A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
5.6 Information supplémentaire :	

5.7 Combien de Sites Ramsar ont un comité de gestion intersectoriel ? {2.4.4} DRC 2.4.iv	F5 E=# de sites; F=Inférieur à # sites; G=Supérieur à # sites; X=Inconnu, Y=Non pertinent;
5.7 Information supplémentaire (S'il y a 1 site ou plus, veuillez donner le nom et la cote officielle du site ou des sites) : Comité national de gestion des tourbières, comité de gestion communautaire Nombi, Bas Kouilou-yombo et Conkouati.	

5.8 Information supplémentaire (S'il y a 1 site ou plus, veuillez donner le nom et la cote officielle du site ou des sites) : Site Lac Télé (438.960 ha)	

Objectif 7. Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées. {2.6.}

[Référence : Objectifs d'Aichi 5, 7, 11,12]

7.1 Des mécanismes sont-ils en place pour que l'Autorité administrative soit informée de changements ou de changements possibles, négatifs, induits par l'homme, dans les caractéristiques écologiques de Sites Ramsar, conformément à l'article 3.2 ? {2.6.1} DRC 2.6.i	A A=Oui; B=Non; C=Quelques sites; D=Prévu
7.1 Information supplémentaire [Si 'Oui' ou 'Quelques sites', veuillez résumer le mécanisme ou les mécanismes établi(s)] : Site Cayo	

7.2 Tous les cas de changement ou de changement probable, négatif, induit par l'homme, dans les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar ont-ils été signalés au Secrétariat Ramsar conformément à l'article 3.2 ? {2.6.2} DRC 2.6.i	A A=Oui; B=Non; C=Quelques cas; O=Pas de changement négatif
7.2 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Quelques cas', veuillez indiquer pour quels Sites Ramsar l'Autorité administrative a fait des rapports au Secrétariat, au titre de l'article 3.2, et pour quels sites des rapports sur les changements ou changements probables n'ont pas encore été communiqués) : Cela est probable en cas de pollution ou d'exploitation minière.	

<p>7.3 Le cas échéant, des mesures ont-elles été prises pour résoudre les problèmes pour lesquels des Sites Ramsar ont été inscrits au Registre de Montreux, par exemple une demande de Mission consultative Ramsar ? {2.6.3} DRC 2.6.ii</p>	<p>Z</p>
	<p>A=Oui; B=Non; Z=Non applicable</p>
<p>7.3 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer les mesures prises) :</p>	

But 3 : Utiliser toutes les zones humides de façon rationnelle

[Référence : Objectifs de développement durable 1, 2, 5, 6, 8, 11, 12, 13, 14, 15]

Objectif 8. Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides.
{1.1.1} DRC 1.1.i

[Référence : Objectifs d'Aichi 12,14,18,19]

8.1 Votre pays a-t-il un inventaire national des zones humides complet ? {1.1.1} DRC 1.1.i	<p style="text-align: center;"><u>A</u></p> <p>A=Oui; B=Non; C=En progrès; D=Prévu</p>
8.1 Information supplémentaire : Cela a été fait à la hauteur de 90%	
8.2 Votre pays a-t-il mis à jour l'inventaire national des zones humides dans la dernière décennie ?	<p style="text-align: center;"><u>A</u></p> <p>A=Oui; B=Non; C=En progrès; C1=Partiellement; D=Prévu; X= Inconnu; Y= Non pertinent</p>
8.2 Information supplémentaire :	
8.3 Les données et informations de l'inventaire des zones humides sont-elles conservées ? {1.1.2} DRC 1.1.ii	<p style="text-align: center;"><u>A</u></p> <p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu</p>
8.3 Information supplémentaire :	
8.4 Les données et informations de l'inventaire des zones humides sont-elles mises à la disposition de tous les acteurs ? {1.1.2} KRA 1.1.ii	<p style="text-align: center;"><u>A</u></p> <p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu</p>
8.4 Information supplémentaire :	
8.5 Les conditions* des zones humides de votre pays ont-elles, généralement, changé depuis la dernière période triennale ? {1.1.3} a) Sites Ramsar b) zones humides en général Veuillez commenter les sources d'information sur lesquelles s'appuie votre réponse dans le champ vert de texte libre ci-dessous. S'il y a une différence entre la situation des zones humides intérieures et côtières, veuillez décrire. Si possible, décrivez les principaux moteurs du (des) changement(s). *« Conditions » correspond aux caractéristiques écologiques définies par la Convention.	<p>N=État détérioré; O=Pas de changement; P=État amélioré</p> <p>a) P b) P</p>
8.5 Information supplémentaire sur a) et/ou b) :	

8.6 D'après l'inventaire national des zones humides, s'il en existe un, veuillez fournir un chiffre en kilomètres carrés pour l'étendue des zones humides (selon la définition Ramsar) pour l'année 2020 et fournir l'information ventilée pertinente dans le champ ci-dessous. Cette information servira aussi à faire rapport sur l'ODD 6, cible 6.6, indicateur 6.6.1 dont la Convention de Ramsar est coresponsable.

E= # km²; G=plus de # km²; X=Inconnu

8.6

Selon la définition Ramsar et la classification des zones humides, l'information ventilée sur l'étendue des zones humides est la suivante:

Superficie par type de zone humide				Superficie totale par catégorie de zone humide
Marine/ Côtière	p.ex Récifs coralliens : xx Km ²	p.ex Eaux estuariennes xx Km ²	p.ex Lagunes côtières saumâtres/salées : xx Km ²	
Continentale	p.ex Marais/marécages d'eau douce permanents : xx Km ²	p.ex Tourbières non boisées (y compris broussailles ou tourbières ouvertes, marécages, fagnes): xx Km ²	p.ex Lacs d'eau douce permanents : xx Km ²	
Artificielle				
Total				xx Km ²
Date de l'inventaire :				
Référence oulien :				

Note:

Le minimum d'information à fournir est la superficie totale des zones humides pour chacune des trois catégories principales ; « marine/côtière », « continentale » et « artificielle ».

Si les données des inventaires sont partielles ou non complète, donnez l'information disponible.

Des orientations sur l'information relative à l'étendue des zones humides nationales à fournir pour l'Objectif 8 « Inventaire national des zones humides » du modèle de Rapport national sont à consulter à l'adresse : <https://www.ramsar.org/fr/document/orientations-sur-les-informations-relatives-a-letendue-nationale-des-zones-humides>.

Information supplémentaire: Si l'information est disponible, veuillez indiquer le pourcentage de changement dans l'étendue des zones humides depuis trois ans. Veuillez noter : pour le % of de changement dans l'étendue des zones humides, sila période desdonnées couvreplus de trois ans, donnez l'information disponible et indiquez la période de changement.

8.7 Veuillez indiquer si vous avez besoin (pour des problèmes techniques, financiers ou de gouvernance) de dresser, mettre à jour ou terminer un Inventaire national des zones humides

Nous avons besoin d'un appui technique et financier pour mettre à jour des sites Ramsar, terminer un inventaire national des zones humides, désigner les sites Ramsar, et élaborer les plans de gestion.

Objectif 9. *L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière {1.3.}*

[Référence: Objectifs d'Aichi 4, 6, 7]

<p>9.1 Y a-t-il une politique nationale pour les zones humides (ou un instrument équivalent) en place pour promouvoir l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.3.1} DRC 1.3.i (Si 'Oui', veuillez donner le titre et la date de la politique dans le champ vert de texte libre)</p>	<p style="text-align: center;">A</p> <p>A=Oui; B=Non; C=En préparation; D=Prévu</p>
<p>9.1 Information supplémentaire : Cette politique est intégrée dans les politiques intersectorielles.</p>	
<p>9.2 Des amendements ont-ils été apportés à la législation existante pour refléter les engagements pris envers la Convention de Ramsar ? {1.3.5} {1.3.6}</p>	<p style="text-align: center;">A</p> <p>A=Oui; B=Non; C=En progrès; D=Prévu</p>
<p>9.2 Information supplémentaire :</p>	
<p>9.3 Les zones humides sont-elles traitées comme une infrastructure aquatique naturelle faisant partie intégrante de la gestion des ressources en eau à l'échelle des bassins hydrographiques ? {1.7.1} {1.7.2} DRC 1.7.ii</p>	<p style="text-align: center;">A</p> <p>A=Oui; B=Non; D=Prévu</p>
<p>9.3 Information supplémentaire :</p>	
<p>9.4 Une expertise en matière de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP) et des outils ont-ils été intégrés dans la planification et la gestion des bassins hydrographiques/versants (voir Résolution X.19) ? {1.7.2} {1.7.3}</p>	<p style="text-align: center;">A</p> <p>A=Oui; B=Non; D=Prévu</p>
<p>9.4 Information supplémentaire :</p>	

9.5 Votre pays a-t-il établi des politiques ou lignes directrices pour renforcer le rôle des zones humides en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements ? {1.7.3} {1.7.5} DRC 1.7.iii	A
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
9.5 Information supplémentaire :	

9.6 Votre pays a-t-il formulé des plans ou projets appuyant et renforçant le rôle des zones humides en matière de soutien et d'entretien des systèmes agricoles viables ? {1.7.4} {1.7.6} DRC 1.7.v	A
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
9.6 Information supplémentaire : Projet de Renforcement des Capacités d'adaptation aux changements climatiques des communautés vulnérables vivants dans le bassin du Fleuve Congo.	

9.7 Des travaux de recherche à l'appui des plans et politiques pour les zones humides ont-ils été entrepris dans votre pays concernant : a) les interactions agriculture-zones humides b) les changements climatiques c) l'évaluation des services écosystémiques {1.6.1} DRC 1.6.i	A=Oui; B=Non; D=Prévu
	a) A
	b) A c) A
9.7 Information supplémentaire : Etude de vulnérabilité face aux changements climatiques pour la protection des écosystèmes côtiers et forestiers fragiles et le développement d'une agriculture résiliente en zone de savane en République du Congo.	

9.8 Votre pays a-t-il présenté une candidature au Label Ville des Zones Humides accréditée par la Convention de Ramsar, Résolution XII.10 ?	D
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
9.8 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer combien de candidatures ont été proposées) :	

9.9 Votre pays s'est-il efforcé de conserver de petites zones humides conformément à la Résolution XIII.21 ?	A
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
9.9 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer quelles mesures ont été prises) : Aménagement et Dragage des rivières.	

Objectif 10. Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l'utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents.

[Référence : Objectif d'Aichi 18]

10.1 Des études de cas, la participation à des projets ou des expériences réussies concernant les aspects culturels des zones humides ont-ils été compilés ? Résolution VIII.19 et Résolution IX.21 ?(Action 6.1.6)	A A=Oui; B=Non; C=En préparation; D=Prévu
10.1Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer les études de cas ou projets décrivant l'information et l'expérience relatives à la culture et aux zones humides) :	

10.2 Les lignes directrices pour l'établissement et le renforcement de la participation des communautés locales et des peuples autochtones à la gestion des zones humides ont-elles été utilisées ou appliquées de telle sorte que :	a) A
a) les acteurs, notamment les communautés locales et les peuples autochtones sont représentés dans les Comités nationaux Ramsar ou organes semblables ;	b) A
b) les groupes de communautés locales et peuples autochtones, centres d'éducation aux zones humides et organisations non gouvernementales sont impliqués et aidés avec l'expertise voulue pour faciliter l'avènement d'approches participatives.	A=Oui; B=Non; C=En préparation; D=Prévu
(Résolution VII. 8) ? (Action 6.1.5)	
10.2Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer l'utilisation ou l'application de lignes directrices) :	

10.3 Les connaissances et pratiques de gestion traditionnelles concernant l'utilisation rationnelle des zones humides ont-elles été documentées et leur application encouragée ? (Action 6.1.2)	A A=Oui; B=Non; C=En préparation; D=Prévu
10.3Information supplémentaire : Participation des communautés locales et populations autochtones à la conservation et aux bonnes pratiques de gestion de la biodiversité.	

Objectif 11. Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés. {1.4.}

[Référence : Objectifs d'Aichi 1, 2, 13, 14]

11.1 Les avantages/services écosystémiques fournis par les zones	A
--	---

humides ont-ils été étudiés dans votre pays, enregistrés dans des documents tels que le rapport sur l'état de l'environnement, et les résultats ont-ils été publiés ? {1.4.1} DRC 1.4.ii	A=Oui; B=Non; C=En préparation; C1=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent
11.1 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer combien de zones humides et leurs noms) : Gestion communautaire des écosystèmes de mangroves en Afrique Centrale (FAO,2017)	

11.2 Des programmes ou projets pour les zones humides contribuant aux objectifs d'allègement de la pauvreté ou aux plans de sécurité alimentaire et de l'eau ont-ils été appliqués ? {1.4.2} DRC 1.4.i	A
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent
11.2 Information supplémentaire :	

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et autres zones humides ? {1.4.3} {1.4.4} DRC 1.4.iii	A
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
11.3 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est connu, combien de Sites Ramsar et leurs noms) :	

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et autres zones humides, notamment les connaissances traditionnelles pour la gestion efficace des sites (Résolution VIII.19) ? {1.4.3}{1.4.4} KRA 1.4.iii	A
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
11.4 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est connu, combien de Sites Ramsar et leurs noms) :	

Objectif 12. Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. {1.8.}

[Référence : Objectifs d'Aichi 14, 15]

12.1 Avez-vous identifié des sites prioritaires pour la restauration des zones humides ? {1.8.1} DRC 1.8.i	A
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent
12.1 Information supplémentaire : Les Mangroves	

12.2 Des programmes, plans ou projets de restauration/remise en état des zones humides ont-ils été effectivement appliqués ? {1.8.2} DRC 1.8.i	C
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent
12.2 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est disponible, l'étendue des zones humides restaurées) :	

12.3 Les lignes directrices sur une action mondiale pour les tourbières et sur les tourbières, les changements climatiques et l'utilisation rationnelle (Résolutions VIII.1 et XII.11) ont-elles été appliquées, notamment ?	A
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent
a) Connaissance des ressources mondiales	A _____
b) Éducation et sensibilisation aux tourbières	A
c) Instruments de politique et législatifs	D
d) Utilisation rationnelle des tourbières	D
e) Réseaux de recherche, centres d'expertise régionaux et capacité institutionnelle	A
f) Coopération internationale	A
g) Application et soutien	A
12.3 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, les progrès d'application : Elaboration des projets relatifs à la conservation et la gestion durable des Tourbières.	

Objectif 13. Les pratiques de secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des êtres humains.

[Référence : Objectifs d'Aichi 6 et 7]

13.1 Des pratiques d'évaluation du rendement stratégique ont-elles été appliquées dans la révision de politiques, programmes et plans qui pourraient avoir des impacts sur les zones humides ? {1.3.3} {1.3.4} DRC 1.3.ii	A
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
13.1 Information supplémentaire :	

13.2 Des évaluations d'impact sur l'environnement ont-elles été faites pour tous les projets de développement (tels que de nouveaux bâtiments, de nouvelles routes, l'industrie extractive) de secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche qui pourraient toucher les zones humides ? {1.3.4} {1.3.5} DRC 1.3.iii	A
	A=Oui; B=Non; C=Dans certains cas
13.2 Information supplémentaire :	

But 4 : Améliorer la mise en œuvre

[Référence : Objectifs de développement durable 1, 2, 6, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 17]

Objectif 15. Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l'appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l'application pleine et entière de la Convention. {3.2.}

15.1 Avez-vous (AA) participé à l'élaboration et à l'application d'une initiative régionale dans le cadre de la Convention ? {3.2.1} DRC 3.2.i	A
	A=Oui; B=Non; D=Prévu
15.1 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Prévu', veuillez indiquer l'initiative régionale (les initiatives régionales) et les pays qui collaborent à chaque initiative) :	

15.2 Votre pays a-t-il soutenu ou participé à l'élaboration d'autres centres régionaux de formation et de recherche sur les zones humides (c.-à-d. couvrant plus d'un pays) ? {3.2.2}	D
	A=Oui; B=Non; D=Prévu
15.2 Information supplémentaire [Si 'Oui', veuillez indiquer le(s) nom(s) du (des) centre(s)] :	

Objectif 16. La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, la sensibilisation et la participation du public.{4.1}

[Référence : Objectifs d'Aichi 1 et 18]

<p>16.1 Un (ou des) plan(s) d'action pour la CESP zones humides a-t-il (ont-ils) été établi(s) ? {4.1.1} DRC 4.1.i</p> <p>a) au niveau national b) au niveau infranational c) au niveau du bassin versant d) au niveau local/du site</p> <p>(Même si aucun plan de CESP n'a été élaboré, si des objectifs de CESP plus vastes ont été établis, veuillez l'indiquer dans la section Information supplémentaire ci-dessous.)</p>	<p>A=Oui; B=Non; C=En progrès; D=Prévu</p> <p>a) A b) A c) d) C</p>
<p>16.1 Information supplémentaire (Si vous avez répondu 'Oui' ou 'En progrès' à l'une ou à plusieurs des questions ci-dessus, pour chacune veuillez décrire le mécanisme, les personnes responsables, et identifier s'il y a eu participation de CN CESP) :</p>	
<p>16.2 Combien de centres (centres d'accueil de visiteurs, centres d'interprétation, centres d'éducation) ont été établis ? {4.1.2} DRC 4.1.ii</p> <p>a) dans les Sites Ramsar b) dans d'autres zones humides</p>	<p>E=# de centres; F=Inférieur à #; G=Supérieur à #;X=Inconnu; Y=Non pertinent</p> <p>a) Y b) Y</p>
<p>16.2 Information supplémentaire (Si des centres font partie de réseaux nationaux ou internationaux, veuillez décrire les réseaux) : Existence des guides dans les sites</p>	
<p>16.3 La Partie contractante :</p> <p>a) encourage-t-elle la participation d'acteurs au processus décisionnel relatif à la planification et à la gestion des zones humides ?</p> <p>b) fait-elle spécifiquement participer les acteurs locaux au choix de nouveaux Sites Ramsar et à la gestion de Sites Ramsar ? {4.1.3} DRC 4.1.iii</p>	<p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu</p> <p>a) A b) A</p>
<p>16.3 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez fournir des informations sur la participation des acteurs) : Participation au cours de l'enquête publique et ateliers par les acteurs publics, privés et peuples autochtones.</p>	

16.4 Avez-vous un Comité national intersectoriel Ramsar/pour les zones humides ? {4.1.6} DRC 4.3.v	A
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent
16.4 Information supplémentaire (Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP13; et c) quelles sont les responsabilités du Comité) :	

16.5 Avez-vous un organe intersectoriel équivalent à un Comité national Ramsar/ pour les zones humides ? {4.1.6} KRA 4.3.v	A
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent
16.5 Information supplémentaire (Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP13; et c) quelles sont les responsabilités du Comité) :	

16.6 Y a-t-il d'autres mécanismes de communication en place (à part un comité national) pour l'échange de lignes directrices sur l'application de Ramsar et d'autres informations entre l'Autorité administrative et : a) les administrateurs de Sites Ramsar b) d'autres correspondants nationaux d'AME c) d'autres ministères, départements et services {4.1.7} DRC 4.1.vi	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
	a) A b) A c) A
16.6 Information supplémentaire (Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP13; et c) quelles sont les responsabilités du Comité) :	

16.7 Des activités de la Journée mondiale des zones humides mettant en valeur Ramsar (soit le 2 février, soit à un autre moment de l'année), soit gouvernementales, soit menées par des ONG, soit les deux, ont-elles eu lieu dans votre pays depuis la COP13 ? {4.1.8}	A
	A=Oui; B=Non
16.7 Information supplémentaire : Allocution du Gouvernement, Organisation d'un Focus.	

16.8 Des campagnes, programmes et projets (autres que pour la Journée mondiale des zones humides) ont-ils eu lieu depuis la COP13 pour sensibiliser à l'importance des zones humides pour l'homme et les espèces sauvages et aux avantages/services écosystémiques fournis par les zones humides ? {4.1.9}	A
	A=Oui; B=Non; D=Prévu
16.8 Information supplémentaire (Si ces activités ou d'autres activités de CESP ont été entreprises par d'autres organisations, veuillez l'indiquer) :	

Objectif 17. Des ressources financières et autres issues de toutes les sources sont mises à disposition en faveur d'une mise en œuvre effective du 4^e Plan stratégique Ramsar 2016-2024. {4.2.}
[Référence : Objectif d'Aichi 20]

17.1	B
a) Les contributions Ramsar ont-elles été payées intégralement pour 2018, 2019 et 2020 ? {4.2.1}DRC 4.2.i	A=Oui; B=Non; Z=Non applicable
b) Si 'Non' sous 17.1 a), veuillez préciser quel plan a été mis en place pour garantir un paiement à venir prompt :	
Suivi du mécanisme de financement au plan national	

17.2 Un autre appui financier a-t-il été fourni dans le cadre de contributions volontaires aux activités de la Convention non financées par le budget administratif ? {4.2.2} DRC 4.2.i	B
	A=Oui; B=Non
17.2 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer le montant et pour quelles activités) :	

17.3 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement uniquement (« pays donateurs »)] : L'organisme a-t-il fourni un financement pour soutenir la gestion et la conservation des zones humides dans d'autres pays ? {3.3.1} DRC 3.3.i	B
	A=Oui; B=Non; Z=Non applicable
17.3 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer les pays soutenus depuis la COP12) :	

17.4 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement uniquement (« pays donateurs »)] : Des mesures de sauvegarde et évaluations environnementales ont-elles été inscrites dans l'élaboration de projets proposés par l'organisme ? {3.3.2} DRC 3.3.ii	B
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; X=Inconnu; Y=Non pertinent; Z=Non applicable
17.4 Information supplémentaire :	

17.5 [Pour les Parties contractantes ayant reçu une aide au développement seulement (« pays destinataires »)] : Un appui financier a-t-il été reçu d'organismes d'aide au développement spécifiquement pour la gestion et la conservation des zones humides dans le pays ?{3.3.3}	A
	A=Oui; B=Non; Z=Non applicable
17.5 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer de quels pays/organismes depuis la COP12) : Cas de l'Agence Française de Développement	

17.6 Un appui financier a-t-il été fourni par votre pays pour l'application du Plan stratégique ?	B
	A=Oui; B=Non; Z=Non applicable
17.6 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer le montant et pour quelles activités) :	

Objectif 18. La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux.{3.1}

18.1 Les correspondants nationaux d'autres AME sont-ils invités à participer au Comité national Ramsar/pour les zones humides ? {3.1.1} {3.1.2} DRC 3.1.i & 3.1.iv	A
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
18.1 Information supplémentaire : Les Conventions travaillent en synergie.	

18.2 Des mécanismes sont-ils en place au niveau national pour la collaboration entre l'Autorité administrative Ramsar et les correspondants de l'ONU et d'autres organismes et institutions mondiaux et régionaux (p. ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE-ONU, OIBT) ? {3.1.2} {3.1.3} DRC 3.1.iv	A
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
18.2 Information supplémentaire :	

18.3 Votre pays a-t-il reçu une aide d'un organisme ou de plusieurs organismes des Nations Unies et d'autres organismes et institutions mondiaux (p. ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE-ONU, OIBT) ou des OIP de la Convention pour appliquer la Convention ? {4.4.1} DRC 4.4.ii. Les OIP sont : BirdLife International, International Water Management Institute (IWMI), UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), Wetlands International, WWF et Wildfowl & Wetland Trust (WWT).	A
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent
18.3 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer l'organisme (les organismes) ou l'OIP/les OIP et le type d'assistance reçu) : FAO, PNUD, FEM ; le type d'assistance apportée est technique et financier.	

18.4 Des réseaux, y compris des dispositions de jumelage, ont-ils été établis au plan national ou international pour le partage des connaissances et la formation pour les zones humides qui ont des caractéristiques en commun ? {3.4.1}	A
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
18.4 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer les réseaux et zones humides concernés) : Cas de RENAPAC , REPALEAC...	

18.5 Des informations sur les zones humides et/ou Sites Ramsar de votre pays et leur état ont-elles été rendues publiques (p. ex., dans des publications ou sur un site web) ? {3.4.2} DRC 3.4.iv	A
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu

18.5 Information supplémentaire :

18.6 Tous les systèmes de zones humides transfrontières ont-ils été identifiés ? {3.5.1} DRC 3.5.i	A
	A=Oui; B=Non; D=Prévu; Z=Non applicable
18.6 Information supplémentaire :	

18.7 Une gestion coopérative efficace est-elle en place pour des systèmes de zones humides partagés (par exemple, dans les bassins hydrographiques partagés et les zones côtières) ? {3.5.2} DRC 3.5.ii	A
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; Y=Non pertinent
18.7 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer pour quels systèmes de zones humides de telles mesures de gestion sont en place) :	

18.8 Votre pays participe-t-il à des réseaux ou initiatives régionaux pour les espèces migratrices dépendant des zones humides ? {3.5.3} DRC 3.5.iii	A
	A=Oui; B=Non; D=Prévu; Z=Non applicable
18.8 Information supplémentaire : CMS	

Objectif 19. Le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et du 4^e Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré.
[Référence : Objectifs d'Aichi 1 et 17]

19.1 Une évaluation des besoins de formation aux niveaux national et local pour l'application de la Convention a-t-elle été réalisée ? {4.1.4} DRC 4.1.iv & 4.1.viii	A
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
19.1 Information supplémentaire : Renforcement des Capacités des cadres des différents secteurs.	

19.2 Les questions de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides sont-elles intégrées dans les programmes d'éducation officiels ?	A
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
19.2 Information supplémentaire (Si votre réponse est oui à ce qui précède, veuillez donner des informations sur les mécanismes et le matériel): Programme scolaire, Matériel didactique.	

<p>19.3 Combien de cours de formation des administrateurs de zones humides ont-ils été organisés depuis la COP13 ? {4.1.5} DRC 4.1.iv</p> <p>a) dans les Sites Ramsar</p> <p>b) dans d'autres zones humides</p>	<p>E= # de possibilités; F=Inférieur à #; G=Supérieur à #; X=Inconnu; Y=Non pertinent</p> <p>a) 5 b) 5</p>
<p>19.3 Information supplémentaire (indiquez si les Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle ont été utilisés pour la formation): Convention, l'Inventaire Fiches Descriptives Ramsar</p>	

<p>19.4 Avez-vous (AA) utilisé vos Rapports nationaux Ramsar précédents pour le suivi de l'application de la Convention ? {4.3.1} DRC 4.3.ii</p>	<p>A</p> <p>A=Oui; B=Non; D=Prévu; Z=Non applicable</p>
<p>19.4 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer comment les Rapports ont été utilisés pour le suivi) : Rapports Nationaux lus et mis en œuvre.</p>	

Section 4 : Annexe facultative pour permettre aux Parties contractantes ayant établi des objectifs nationaux de fournir des informations à ce sujet

But 1 : S'attaquer aux moteurs de la perte et de la dégradation des zones humides

[Référence : Objectifs de développement durable 1, 2, 6, 8, 11, 13, 14, 15]

Objectif 1. Avantages des zones humides. Les avantages des zones humides figurent dans les politiques/stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche aux niveaux national et local.

[Référence : Objectif d'Aichi 2]

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :		A= Élevée; B= Moyenne; C= Faible; D= Non pertinent; E= Pas de réponse
Ressources :		A= Bonnes; B= Adéquates; C= Limitées; D= Très limitées; E= Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :		
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :		
Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable		
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021		
Information supplémentaire :		

Objectif 2. L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière.

[Référence : Objectifs d'Aichi 7 et 8][Référence : Objectif de développement durable 6 cible 6.3.1]

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :		A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :		A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :		
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :		
Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable		
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021		
Information supplémentaire :		

Objectif 3. Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides. {1.10}.

[Référence : Objectifs d'Aichi 3, 4, 7 et 8]

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :		A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :		A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :		
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :		
Résultats obtenus avant		

2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

Information supplémentaire :

Objectif 4. Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées et éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.

[Référence : Objectif d'Aichi 9]

Planification des Objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :

A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse

Ressources :

A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse

Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :

Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

Information supplémentaire :

But 2 : Conserver et gérer efficacement le réseau de Sites Ramsar

[Référence : Objectifs de développement durable 1, 2, 6, 8, 11, 13, 14, 15]

Objectif 5. Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée {2.1.}

[Référence : Objectifs d'Aichi 6, 11 et 12]

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :		A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :		A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :		
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :		
Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable		
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021		
Information supplémentaire:		

Objectif 7. Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées. {2.6.}

[Référence : Objectifs d'Aichi 5, 7, 11, 12]

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :		A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :		A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :		
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :		

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

Information supplémentaire:

But 3 : Utiliser toutes les zones humides de façon rationnelle

[Référence : Objectifs de développement durable 1, 2, 5, 6, 8, 11, 12, 13, 14, 15]

Objectif 8. Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides. {1.1.1} DRC 1.1

[Référence : Objectifs d'Aichi 12, 14, 18, 19]

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif : A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse

Ressources : A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse

Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :

Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs du développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

Information supplémentaire:

Objectif 9. *L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière {1.3.}.*

[Référence : Objectifs d'Aichi 4, 6, 7]

Planification des objectifs nationaux

		A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :		A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :		
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :		
Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable		
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021		
Information supplémentaire:		

Objectif 10. *Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l'utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents.*

[Référence : Objectif d'Aichi 18]

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :		A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :		A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :		

Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	
Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021	
Information supplémentaire:	

Objectif 11. *Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés. {1.4.}*
 [Référence : Objectifs d'Aichi 1, 2, 13, 14]

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	
Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021	
Information supplémentaire:	

Objectif 12. Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. {1.8.}

[Référence : Objectifs d'Aichi 14 et 15]

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :		A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :		A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :		
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :		
Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable		
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021		
Information supplémentaire:		

Objectif 13. Les pratiques de secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des êtres humains.

[Référence : Objectifs d'Aichi 6 et 7]

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :		A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :		A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :		
Activités prévues		

(Réponse sous forme de texte) :	
Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021	
Information supplémentaire:	

But 4 : Améliorer la mise en œuvre

[Référence : Objectifs de développement durable 1, 2, 6, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 17]

Objectif 15. Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l'appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l'application pleine et entière de la Convention. {3.2.}

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	
Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021	

Information supplémentaire:

Objectif 16. La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, la sensibilisation et la participation du public. {4.1}.

[Référence : Objectifs d'Aichi 1 et 18]

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :		A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :		A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :		
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :		
Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable		
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021		

Information supplémentaire:

Objectif 17. Des ressources financières et autres issues de toutes les sources sont mises à disposition en faveur d'une mise en œuvre effective du 4^e Plan stratégique Ramsar 2016-2024. {4.2}.

[Référence : Objectif d'Aichi 20]

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :		A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :		A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :		
Activités prévues (Réponse sous forme de		

texte) :	
Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021	
Information supplémentaire:	

Objectif 18. *La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux.*{3.1}

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	
Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021	
Information supplémentaire:	

Objectif 19. Le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et du 4^e Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré.

[Référence : Objectifs d'Aichi 1 et 17]

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :		A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :		A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :		
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :		
Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable		
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021		

Information supplémentaire:

Section 5 : Annexe facultative pour permettre aux Parties contractantes de fournir, à titre volontaire, des informations sur les zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar)

Comment remplir cette section

1. La Partie peut, si elle le souhaite, fournir des renseignements supplémentaires spécifiques à un ou à tous les Sites Ramsar.
2. Les indicateurs qui figurent dans cette section sont uniquement ceux qui, dans la Section 3 du modèle de Rapport national (MRN) pour la COP14, ont directement trait aux Sites Ramsar.
3. Dans certains cas, afin qu'ils aient un sens à l'échelle d'un Site Ramsar individuel, leur formulation et/ou celle des réponses possibles a été adaptée par rapport à celle de la Section 3 du MRN pour la COP14.
4. Dans les colonnes correspondantes, veuillez indiquer le /snom/set le numéro officiel (disponible sur le [Service d'Informations sur les Sites Ramsar](#)) de chaque site, à raison d'un site par ligne.
5. Pour chaque indicateur (question), veuillez choisir une réponse de la légende.
6. La dernière colonne de cette annexe est un champ de « texte libre » où vous pouvez saisir toutes les informations supplémentaires que vous souhaitez concernant le Site Ramsar en question.

Nom de la Partie contractante :

Liste de questions (indicateurs) :

- 5.6** Le Site Ramsar a-t-il été évalué pour l'efficacité de sa gestion (dans le cas de sites gérés soit par un plan de gestion officiel, soit par d'autres moyens pertinents, par exemple par des mesures de gestion appropriée des zones humides) ?
- 5.7** Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?
- 11.1** Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?
- 11.3** Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?
- 11.4** Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar, notamment les connaissances traditionnelles pour la gestion effective des sites (Résolution VIII.19) ?
- 16.3a** Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?
- 16.6a** A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Numéro du Site Ramsar	Nom du Site Ramsar	5.6 ③	5.7 ①	11.1 ③	11.3 ④	11.4 ④	16.3 a ①	16.6 a ①	Commentaires/informations supplémentaires sur le site
<i>Ex : 1603</i>	<i>Lake White</i>	<i>A - Oui</i>	<i>B - Non</i>	<i>D - Prévu</i>					

① A=Oui; B=Non; D=Prévu

③ A= Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu

④ A= Oui; B=Non; C=Partiellement; Z=Pas de plan de gestion